

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**Délibération n° D-2019-172**

**Subvention - Niort Associations - Avenant n°5**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14/05/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 27/05/2019

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA.

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention - Niort Associations - Avenant n°5**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Niort Associations, est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui contribue à la promotion et au développement de la vie associative sur son territoire d'implantation.

La Ville de Niort a souhaité renouveler avec cette association une convention pluriannuelle d'objectifs (2016-2019) qui porte sur les axes suivants :

- un pôle ressources au service des associations ;
- la coordination des associations et l'animation du réseau associatif ;
- l'organisation de la vie associative sur Niort.

Afin que Niort Associations puisse accomplir ses missions définies dans la convention pluriannuelle et les nouvelles missions en lien avec l'Office du Sport Niortais, il convient de lui attribuer, au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 218 000 €.

Pour mémoire, un acompte de 82 000 € a été versé à Niort Associations, suite à l'approbation du Conseil municipal du 27 novembre 2019. Il est donc proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention, soit 136 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°5 entre la Ville de Niort et Niort Associations ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association le solde de la subvention soit 136 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN



## AVENANT N°5 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET NIORT ASSOCIATIONS

**ENTRE** les soussignés

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 20 mai 2019, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

*d'une part,*

**ET**

**L'association Niort Associations**, représentée par Monsieur Philippe BESSON, Président dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'association,

*d'autre part,*

**Il est convenu et arrêté ce qui suit**

### **PREAMBULE**

Niort Associations est un des partenaires privilégiés de la Ville de Niort dans le fonctionnement et le développement de la vie associative niortaise. Il a pour vocation d'animer sous différents aspects le réseau associatif niortais.

Pour préciser les attentes de la Ville de Niort et ses principes de financement des associations, la Ville de Niort a signé une convention pluriannuelle d'objectifs (2016-2019), suite à l'approbation du Conseil municipal du 4 avril 2016. Pour 2019, des missions complémentaires sont venues compléter cette convention.

### **ARTICLE 1**

L'article 2 de la convention est modifié comme suit :

### **ARTICLE 2 – ACTIVITES DE L'ASSOCIATIONS PRISES EN COMPTE :**

III. Organisation de la vie associative

c. En lien avec son Office du Sport Niortais :

- organisation des « Semaines du sport » pour développer la pratique sportive chez les jeunes.
- organisation des saisons sportives de la forme (organisation des séances, contractualisation avec le/les prestataires, prise en charge des inscriptions, encaissement des participations)
- suivi de la gestion et de la coordination des minibus mis à disposition aux associations sportives qui en auront fait la demande ; les associations sportives seront prioritaires sur les autres associations.
- soutien général pour l'administration de l'OSN
- adhésion à la FNOMS

### **ARTICLE 2**

L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

### **ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

4.1 – Les moyens

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2, et à la condition qu'elle respecte les objectifs et les clauses de la convention d'objectifs initiale, la Ville de Niort attribue à l'association, pour l'exercice 2019, une subvention de 218 000 €.

#### 4.2 – Modalités de versement :

Pour l'exercice 2019 :

- Un acompte de 82 000 € a été versé à l'issue du Conseil municipal du 27 novembre 2018 ;
- Le solde de 136 000 € sera versé à l'issue du Conseil municipal du 20 mai 2019.

Le versement de ce solde sera versé en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal produit par cette dernière.

**Les autres articles restent inchangés.**

Pour le Maire de Niort  
L'Adjoint délégué

Alain BAUDIN

Niort Associations  
Le Président

Philippe BESSON